



La Petite doc du Conseil statutaire

Schémas synthétiques de procédures :

- ⇒ *Lignes directrices de gestion*
- ⇒ *Avancement de grade*
- ⇒ *Promotion interne*



Janvier 2021



www.cdg05.fr

Schéma de procédure Lignes directrices de gestion : Deux documents pour accompagner la carrière de vos agents

Lignes directrices de gestion de la collectivité ou de l'établissement public réalisées par l'autorité territoriale

Contenu :

- Volet 1 : Stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines/GPEEC
- Volet 2 : Promotion et valorisation des parcours

Avis du Comité technique (futur CST) sur :

- Cas n°1 : Soit sur le document complet intégrant les volets 1 et 2
- Cas n°2 : Soit dans un 1^{er} temps sur un des volets à condition de soumettre ultérieurement le volet manquant à l'avis du CT.

Décision de l'autorité territoriale arrêtant :

- Soit l'ensemble du document si cas n°1
- Soit chaque volet ayant réceptionné l'avis du CT si cas n°2
- A chaque révision soumise à l'avis du CT (Cas n°3)

Communication aux agents par l'employeur, par voie numérique ou par tout moyen (notification, note de service, affichage, etc.) :

- Des lignes directrices de gestion de la collectivité (Volet 1 et 2)
ET
- Des lignes directrices de gestion du Président du CDG pour la promotion interne Attention à pouvoir apporter la preuve de cette communication.

Les agents doivent en avoir communication à chaque modification des critères et à chaque demande.

NB : Aucun texte réglementaire ne semble prescrire de transmettre les lignes directrices de gestion à la Préfecture, cependant considérant que le contrôle de légalité peut intervenir sur certaines décisions individuelles en lien avec la gestion du personnel, il est conseillé de transmettre l'arrêté et les lignes directrices de gestion de la collectivité à la Préfecture.

Instruction des dossiers et proposition des agents à l'avancement de grade et à la promotion interne au regard des LDG de la collectivité (notamment volet 2).

Arrêté individuel portant nomination par avancement de grade ou suite à la promotion interne visant soit les lignes directrices de gestion (cas n°1), soit le volet arrêté (cas n°2) soit les lignes directrices révisées (cas n°3).

Lignes directrices de gestion relative à la promotion interne du Président du centre de gestion

Contenu :

- Critères d'appréciation des dossiers de candidature à la promotion interne

Avis du Comité technique placé auprès du CDG

Avis des Comités techniques des collectivités et établissements de plus de 50 agents.

Décision du Président du CDG arrêtant les lignes directrices de gestion pour la promotion interne.

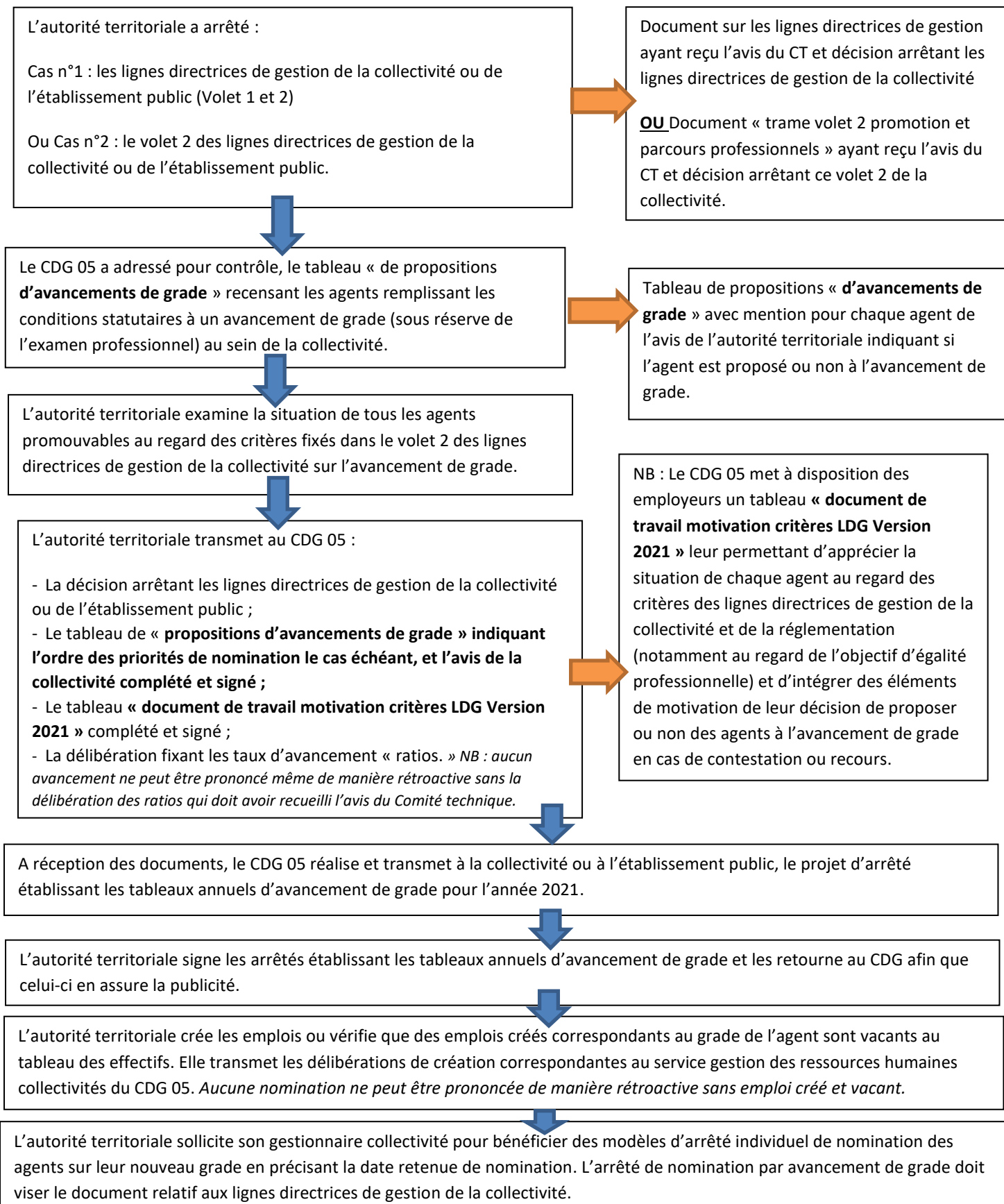
Instruction des dossiers proposés à la Promotion interne au regard des LDG-PI par le Président du CDG 05 et réalisation de la liste d'aptitude.

Ce document est disponible sur le site internet du CDG05.fr/ Documents utiles dans la page du conseil statuaire



Schéma de procédure de l'avancement de grade dans le cadre du nouveau dispositif des lignes directrices de gestion

Documents nécessaires

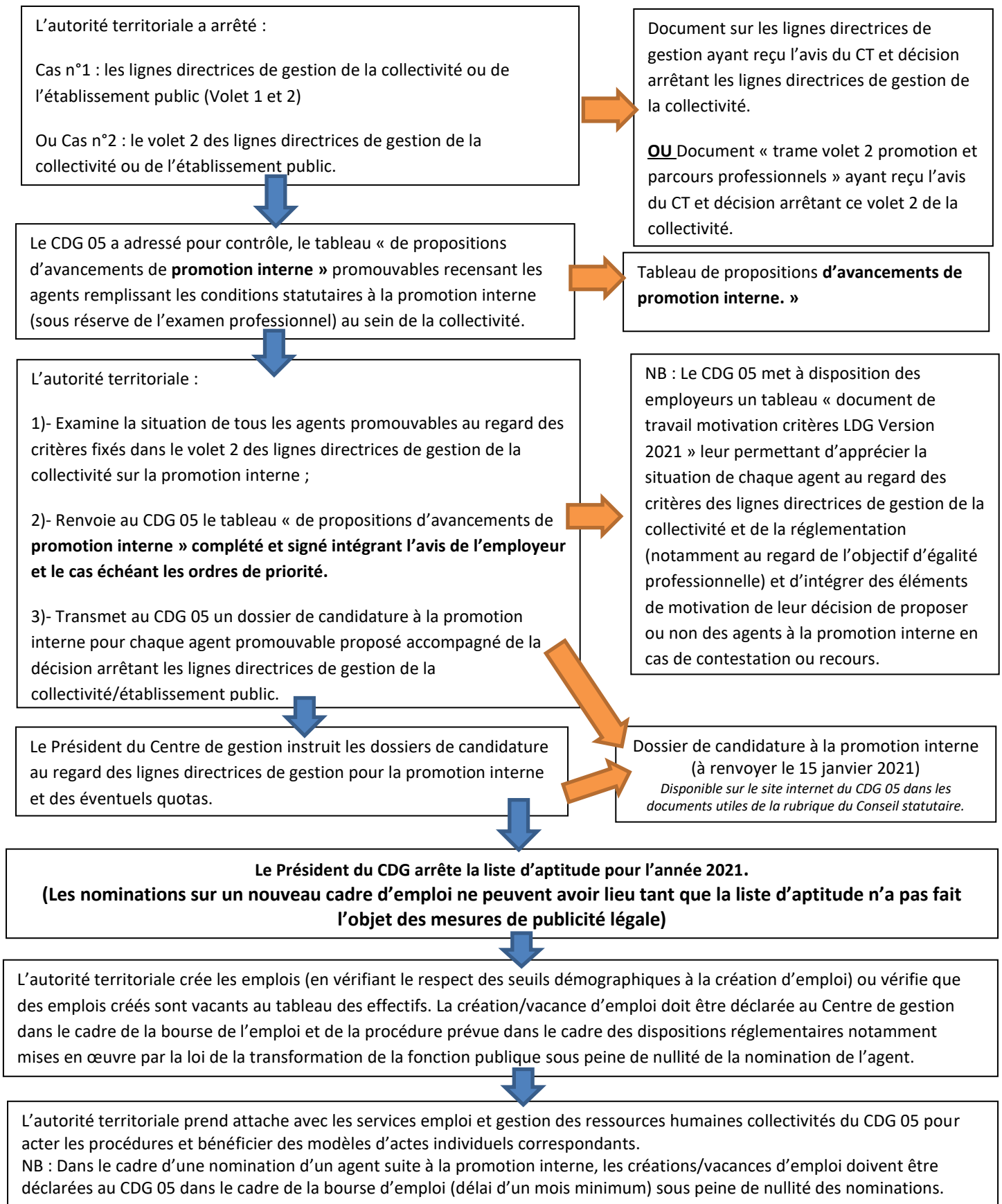


Ce document est disponible sur le site internet du CDG05.fr/Documents utiles dans la page du conseil statutaire



Schéma de procédure de la promotion interne dans le cadre du nouveau dispositif des lignes directrices de gestion

Documents nécessaires



Ce document est disponible sur le site internet du CDG05.fr/Documents utiles dans la page du conseil statutaire

